

Séance du 11 avril 2019 à 19 heures 30 minutes
Salle d'Animation Rurale (Salle des Fêtes)

Présents :

M. AUJOGUE Yvan, M. BERGER Gilles, M. BERTRAND Alain, M. BIDAUT Christophe, M. BOLAC Jean-Christophe, M. BOST Joël, M. BOUET Xavier, M. BOURNIER Mickaël, M. BRONGNIART Frédéric, M. BROUTIN Eric, Mme CHABERT Sylvie, Mme CHAPPELAND Dominique, Mme COILLARD Sylvie, M. de CHALENDAR Yves, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. DULAC Michel, M. DURAND Brice, Mme FONTCOUBERTE Monique, M. GASQUET Jean-Paul, Mme GAUTHIER GUDIN Régine, Mme GINGENE Pascale, M. GOUTTENoire Bruno, M. GUYENNON Bernard, Mme LATHUILLIERE Sylvie, M. LE GOFF Dominique, M. MARRET David, M. MATHIEU Jean-Paul, Mme MONDELAIN Corinne, M. NEGRILLO Henri, Mme PEROTTI Eliane, M. PINEAU Xavier, Mme PRISSET Bénédicte, Mme RAYNAUD Evelyne, Mme SERRA Anna, M. SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri, Mme THOMASSON Sylvie

Procuration(s) :

Mme COLSON LAPALUS Virginie donne pouvoir à Mme GAUTHIER GUDIN Régine, M. MARIGLIANO Pascal donne pouvoir à M. PINEAU Xavier, M. MARTINEZ Daniel donne pouvoir à M. LE GOFF Dominique, M. MINGEARD Jean-Louis donne pouvoir à M. BERTRAND Alain, M. MOLINA Fabrice donne pouvoir à M. BIDAUT Christophe, Mme MOREL Régine donne pouvoir à M. GUYENNON Bernard, M. PAYEBIEN Fabrice donne pouvoir à M. SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri, Mme TUM Audrey donne pouvoir à M. AUJOGUE Yvan, Mme VIDAL Nathalie donne pouvoir à M. BOLAC Jean-Christophe

Absent(s) :

M. DUPUY Lilian, Mme JULIAN-BRUCHET Valérie, M. LOYAT Marc, Mme MINOT Corinne

Excusé(s) :

Mme COLSON LAPALUS Virginie, M. MARIGLIANO Pascal, M. MARTINEZ Daniel, M. MINGEARD Jean-Louis, M. MOLINA Fabrice, Mme MOREL Régine, M. PAYEBIEN Fabrice, Mme TUM Audrey, Mme VIDAL Nathalie

Secrétaire de séance : M. de CHALENDAR Yves

Président de séance : M. GASQUET Jean-Paul

1 - Adoption compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation Compte Administratif 2018 de la commune de Jarnioux

Monsieur Brice DURAND présente le Compte Administratif 2018 de la commune de Jarnioux.

ANNEE 2018	DEPENSES	RECETTES	TOTAL EXERCICE
FONCTIONNEMENT	325 271,78 €	370 027,20 €	144 755,42 €
INVESTISSEMENT	62 969,85 €	585 775,14 €	522 805,29 €

Monsieur le Maire délégué de Jarnioux se retire de la salle et la séance est présidée par Monsieur Alain BERTRAND.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

- Approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la commune de Jarnioux.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Retour de Monsieur DE CHALENDAR, Maire délégué de Jarnioux.

3 - Approbation Compte Administratif 2018 de la commune de Porte des Pierres Dorées

Monsieur Jean-Paul MATHIEU présente le Compte Administratif 2018 de la commune de Porte des Pierres Dorées (Pouilly-le-Monial et Liergues).

ANNEE 2018	DEPENSES	RECETTES	TOTAL EXERCICE
FONCTIONNEMENT	2 042 486,99 €	2 515 053,38 €	472 566,39 €
INVESTISSEMENT	1 196 135,35 €	1 373 078,72 €	176 943,37 €

Monsieur le Maire se retire de la salle et la séance est présidée par Monsieur Alain BERTRAND.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

- Approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la commune de Porte des Pierres Dorées (Pouilly-le-Monial et Liergues).
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Monsieur Christophe BIDAUT fait remarquer que les documents annexes lui sont parvenus tardivement et qu'il n'a pas eu assez de temps pour étudier tous les tableaux transmis. Monsieur le Maire lui précise que la note de synthèse et la convocation lui ont été envoyées en temps et en heures.

Retour de Monsieur le Maire qui remercie les membres du Conseil Municipal pour ce vote.

4 - Approbation Compte de Gestion 2018 de la commune de Jarnioux

Monsieur Brice DURAND présente le Compte de Gestion 2018 de la commune de Jarnioux établi par le Percepteur.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069050

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CHAZAY-D'AZERGUES

ETABLISSEMENT : JARNIOUX

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35000 - JARNIOUX

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	539 342,81		-16 537,52		522 805,29
Fonctionnement	129 962,45		14 792,97		144 755,42
TOTAL I	669 305,26		-1 744,55		667 560,71
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	669 305,26		-1 744,55		667 560,71

Les membres du Conseil Municipal

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 (budget M14) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la commune de Jarnioux pour l'exercice 2018.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Approbation Compte de Gestion 2018 de la commune de Porte des Pierres Dorées

Monsieur Jean-Paul MATHIEU présente le Compte de Gestion 2018 de la commune de Porte des Pierres Dorées (Pouilly-le-Monial et Liergues) établi par le Percepteur.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069050

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CHAZAY-D'AZERGUES

ETABLISSEMENT : PORTE DES PIERRES DORÉES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60400 - PORTE DES PIERRES DORÉES

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	274 293,12		-97 349,75		176 943,37
Fonctionnement	515 461,59	400 000,00	387 104,80		472 566,39
TOTAL I	789 754,71	400 000,00	289 755,05		649 509,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
50690-POLE LA BASCULE PORTE PI					
Investissement	-28 873,99		-2 690,49		-31 564,48
Fonctionnement	34 399,17	28 873,99	25 776,75		31 301,93
Sous-Total	5 525,18	28 873,99	23 086,26		-262,55
TOTAL II	5 525,18	28 873,99	23 086,26		-262,55
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	795 279,89	428 873,99	282 841,31		649 247,21

Les membres du Conseil Municipal

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 (budget M14) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la commune de Porte des Pierres Dorées (Pouilly-le-Monial et Liergues) pour l'exercice 2018.**

- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**

- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.**

- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Affectation du résultat 2018 de la commune de Jarnioux et de Porte des Pierres Dorées (budget principal) sur l'exercice 2019

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des résultats d'exécution des budgets 2018, doit se prononcer sur les affectations de résultats de l'exercice 2018 pour la commune de Jarnioux et la commune de Porte des Pierres Dorées (Pouilly-le-Monial et Liergues) pour le Budget Principal 2019.

Le Conseil Municipal constatant que le Compte Administratif général fait apparaître le résultat comptable suivant :

Fonctionnement : 617 321,81 €

Investissement : 699 748,66 €

Après discussion il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter les résultats de l'exercice 2018 au budget 2019 de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES (Pouilly-le-Monial, Liergues, Jarnioux) à savoir :**

- **En recette d'Investissement 001 : 699 748,66 €**

- **En recette d'Investissement 1068 : 570 000,00 €**

- **En recette de Fonctionnement 002 : 47 321,81 €**

- **Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir.**

- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Taux d'imposition 2019

Monsieur Brice DURAND rappelle les taux qui ont été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Dans le cadre du budget 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les taux suivants :

	Jarnioux 2018	Porte des Pierres Dorées 2018	Propositions 2019
Taux de la taxe d'habitation	16,50 %	13,76 %	14,30 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti	17,10 %	19,72 %	19,22 %
Taux de la taxe sur le foncier non bâti	17,73 %	23,46 %	21,61 %

Après discussion, le Conseil Municipal, décide :

- De retenir pour l'année 2019, les taux d'imposition suivants :

- Taux de la taxe d'habitation : **14,30 %**
- Taux de la taxe sur le foncier bâti : **19,22 %**
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : **21,61 %**

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Participations intercommunales : Syndicat Mixte d'Assainissement de Pont Sollières

Monsieur Jean-Paul MATHIEU expose au Conseil Municipal que la contribution de la commune au Syndicat Mixte d'Assainissement de Pont Sollières a été fixée à 44 050,67 € pour l'année 2019.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de se prononcer sur cette contribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte la contribution au Syndicat Mixte d'Assainissement de Pont Sollières pour un montant de 44 050,67 €.**
- **Décide de fiscaliser la totalité de sa participation au Syndicat Mixte d'Assainissement de Pont Sollières.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement de Pont Sollières.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8.1 - Participation intercommunale : Syndicat Beaujolais Azergues

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la contribution de la commune au Syndicat Beaujolais Azergues a été fixée à 33 627 € pour l'année 2019.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de se prononcer sur cette contribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte la contribution au Syndicat Beaujolais Azergues pour un montant de 33 627 €.**
- **Décide de fiscaliser la totalité de sa participation au Syndicat Beaujolais Azergues**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du Syndicat Beaujolais Azergues.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8.2 - Participation intercommunale : Syndicat d'Energies du Rhône

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la contribution de la commune au Syndicat d'Energies du Rhône (SYDER) a été fixée à 188 533,32 € pour l'année 2019.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de se prononcer sur cette contribution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte la contribution au Syndicat d'Energie du Rhône (SYDER) pour un montant de 188 533,32 €.**
- **Décide de fiscaliser la totalité de sa participation au Syndicat d'Energies du Rhône (SYDER)**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du Syndicat d'Energie du Rhône (SYDER).**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Subventions aux associations

Monsieur Xavier PINEAU présente au Conseil Municipal les dossiers de demandes de subvention reçus. Il précise que la même subvention sera attribuée aux Anciens Combattants des 3 villages afin d'avoir une équité.

Monsieur Christophe BIDAUT demande pourquoi il n'y a pas d'équité pour les 3 écoles. Monsieur PINEAU lui répond qu'il n'y a pas eu de demandes des 2 autres écoles. Madame Sylvie THOMASSON rajoute que l'école de Liergues a demandé cette subvention dans le cadre d'une sortie classe verte.

Monsieur Michel DULAC demande si cette sortie a déjà eu lieu. Madame THOMASSON lui répond par l'affirmative.

Monsieur Xavier BOUET demande pourquoi l'UCAD ne bénéficie pas de subvention. Monsieur PINEAU l'informe que les animations musicales sont désormais supportées par la commune et non plus par l'association. Il rajoute que nous avons également pris en charge la réalisation d'un marque page inséré dans le Doréen.

Après discussion il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide d'attribuer les subventions visées ci-dessous**

Associations	subvention allouée 2019
Atelier révélé	200 €
Ombre des mots	2 500 €
AOC (A l'ombre du Chêne)	250 €
Syndicat Initiative Jarnioux	2 000 €
Sou des écoles	1 000 €
Licence IV	800 €
Interclasse Jarnioux	250 €
Anciens combattants	120 €
<i>Sous-total Jarnioux</i>	<i>7 120 €</i>
Tennis	250 €
Société Pêche Morgon Merloup	350 €
Boules	500 €
Matin copains	1 000 €
Sou des écoles	5 600 €
ESL	1 500 €
UCAD	0 €
Chorale	500 €
Souvenir français-Anse (antenne à Liergues)	100 €
Monde combattant	120 €
<i>Sous-total Liergues</i>	<i>9 920 €</i>
Chasse	260 €
1, 2, 3 Pouilly s'éveille	600 €
Pouilly ensemble	500 €
OSPP	1 200 €
Bergeronnettes	1 500 €
Anciens combattants	120 €
<i>Sous-total Pouilly</i>	<i>4 180 €</i>
ADMR Theizé	2 000 €
ADMR Pommiers	3 827 €
Association gérontologique Anse	373 €
BTP CFA Ain	60 €
BTP CFA Côte d'Or	60 €
CMA Lyon	660 €
Maison de Retraite Jean Borel - Bois d'Oingt	0 €
MFR Anse	180 €
MFR l'Arbresle	120 €
MFR Saint André le Gaz	60 €
MFR Saint Laurent Chamousset	0 €
Tour du Beaujolais	0 €
<i>Sous-total hors commune</i>	<i>7 340 €</i>
TOTAL GENERAL	28 560 €

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Participation CCAS

Monsieur Brice DURAND informe qu'il convient de verser une participation de 10 000 euros pour le fonctionnement du CCAS pour l'année 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie CHABERT.

Cette dernière informe que compte tenu de l'absence d'un règlement intérieur, les subventions versées aux ADMR seront prises en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser une participation de 10 000 euros afin d'équilibrer le budget du CCAS pour l'année 2019.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Vote du Budget Principal 2019

Le Conseil Municipal doit approuver les propositions et projets présentés (notamment en matière de dépenses d'investissement) par Monsieur le Maire et voter le budget communal de l'année 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal son projet de Budget Primitif pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Primitif 2019 de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, équilibré en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 2 336 946,81 €
 - Investissement : 2 483 948,66 €
- Dit que les membres du Conseil Municipal signeront le « budget primitif » présenté.
- Dit que le budget sera transmis aux services de la Sous-préfecture et à la Trésorerie
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 41, Contre : 2, Abstention : 2)

Contres : C. BIDAUT, F. MOLINA

Abstentions : JL. MINGEARD, S. LATHUILLIERE

Monsieur le Maire précise qu'à l'élaboration du budget, il a eu l'esprit totalement Doréen et particulièrement sur la répartition financière des travaux d'entretien sur la commune, où pour le village de Pouilly-le-Monial il est alloué 210 394 € et pour le village de Liergues seulement 80 552 €.

12 - Approbation Compte administratif 2018 du budget annexe " Pôle la Bascule "

Madame REYNE présente le Compte Administratif 2018 du budget annexe "Pôle la Bascule".

ANNEE 2018	DEPENSES	RECETTES	TOTAL EXERCICE
FONCTIONNEMENT	38 307,32 €	69 609,25 €	31 301,93 €
INVESTISSEMENT	61 512,43 €	29 947,95 €	- 31 564,48 €

Monsieur le Maire se retire de la salle et la séance est présidée par Monsieur Alain BERTRAND.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe « Pôle la Bascule ».
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Approbation Compte de gestion 2018 du budget annexe " Pôle la Bascule "

Madame REYNE présente le Compte de Gestion 2018 du budget annexe "Pôle la Bascule" établi par le Percepteur.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069050

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CHAZAY-D'AZERGOUES

ETABLISSEMENT : POLE LA BASCULE PORTE PIERRES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60600 - POLE LA BASCULE PORTE PIERRES

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
POLE LA BASCULE PORTE PIERRES					
Investissement	-28 873,99		-2 690,49		-31 564,48
Fonctionnement	34 399,17	28 873,99	25 776,75		31 301,93
Sous-Total	5 525,18	28 873,99	23 086,26		-262,55
TOTAL II	5 525,18	28 873,99	23 086,26		-262,55
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 525,18	28 873,99	23 086,26		-262,55

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Approuve le Compte de Gestion du budget annexe "Pôle la Bascule" pour l'exercice 2018.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Affectation du résultat du budget annexe " Pôle la Bascule "

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des résultats d'exécution du budget 2018 doit se prononcer sur les affectations de résultats de l'exercice 2019 sur le budget annexe « Pole la Bascule ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 au budget annexe « Pôle la Bascule » 2019 à savoir :

- En recette d'investissement 168 : 31 301,93 €
- En dépenses d'investissement 001 : - 31 567,48 €

- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Vote du Budget annexe " Pole la Bascule "

Le Conseil Municipal doit approuver les propositions et projets présentés (notamment en matière de dépenses d'investissement) par Monsieur le Maire et voter le budget annexe « Pôle la Bascule » de l'année 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'année 2019 (budget annexe du « Pôle la bascule »).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Primitif 2019 du "Pôle la Bascule", équilibré en dépenses et en recettes à :

- **Fonctionnement : 110 000,00 €**
- **Investissement : 82 301,93 €**

- **Dit que les membres du Conseil Municipal signeront le « budget primitif » présenté.**
- **Dit que le budget sera transmis aux services de la Sous-préfecture et à la Trésorerie**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**
- **Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Refinancement de 3 emprunts auprès de la Caisse d'Epargne

La Caisse d'Epargne propose au Conseil Municipal le réaménagement de 3 prêts contractés auprès de cette banque, dont les taux d'intérêts variaient de 3,81% à 4,74%. La commission des finances a analysé cette proposition le 8 avril 2019.

Monsieur Michel DULAC demande si d'autres banques ont été sollicitées. Madame REYNE lui répond qu'effectivement le Crédit Agricole a été contacté mais a refusé le rachat des prêts contractés par d'autres banques.

Monsieur le Maire propose au Conseil de surseoir la négociation avec la Caisse d'Epargne et demande à Monsieur DULAC de prendre en charge ce dossier et de rencontrer l'interlocuteur de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter ce point à un prochain conseil.

17 - Suppression de l'exonération de deux ans de la Taxe sur le Foncier Bâti

Suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire d'harmoniser la politique d'exonération en matière de taxe sur le foncier bâti.

Monsieur le Maire rappelle que cette mesure était déjà appliquée sur la commune de Porte des Pierres Dorées (Pouilly-le-Monial et Liergues).

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer (quel que soit le type de financement du projet) l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur toutes les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 2019 (quel que soit le mode de financement des constructions).

- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

Contre : P. GINGENE

Monsieur NEGRILLO, ayant quitté la salle du conseil, n'a pas pris part au vote.

18 - Travaux sécurisation route de Liergues à Pouilly-le-Monial

Au titre de cette année la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées souhaite présenter un certain nombre de projets sur le territoire de la commune de Pouilly-le-Monial.

Sécurisation de l'entrée de la commune de Pouilly-le-Monial.
Mise en place d'une chicane et du trottoir accessible PMR route de Liergues

Il a été constaté que la vitesse des véhicules venant de Liergues par la RD 116 était excessive compte tenu de la configuration des lieux et de l'urbanisation du secteur.

Cet axe très passant comporte un trottoir mais qui ne respecte pas les règles minimales imposées par l'accessibilité. Il convient de noter que cet aménagement sera utilisé par les enfants de l'école qui se rendent au stade de football et par les habitants du secteur pour rejoindre les commerces du Bourg.

Outre une volonté de favoriser les déplacements doux, la commune souhaite améliorer la sécurité des piétons et riverains du secteur.

Une étude a été réalisée par l'Agence Technique Départementale pour sécuriser l'entrée de la commune (étude en mars 2018 et novembre 2018).

Par ailleurs, il convient de noter qu'une expérimentation est menée depuis décembre 2018 dans ce secteur avec la mise en place d'une écluse provisoire au droit du garage automobile. Après quelques mois, les résultats sont satisfaisants. La vitesse des véhicules a fortement baissé.

Les résultats attendus étant satisfaisants, la commune souhaite créer un « aménagement en dur ».

Une estimation financière a été établie par Monsieur PETIT de la Direction des Infrastructures et de la Mobilité.

Descriptif financier

- Cout estimation des travaux : 70 600,00 € HT

- Mission maîtrise d'œuvre (Département) : 2 600,00 € HT

Au titre de ces travaux, il est possible de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre des Amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre des amendes de police.

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 0, Abstention : 1)

Abstention : X. BOUET

Monsieur NEGRILLO, ayant quitté la salle du conseil, n'a pas pris part au vote.

18.1 - Travaux sécurisation route de Liergues à Pouilly-le-Monial

Au titre de cette année la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées souhaite présenter un certain nombre de projets sur le territoire de la commune de Pouilly-le-Monial.

Sécurisation de l'entrée de la commune de Pouilly-le-Monial.

Mise en place d'une chicane et de trottoir accessible PMR route de Liergues

Il a été constaté que la vitesse des véhicules venant de Liergues par la RD 116 était excessive compte tenu de la configuration des lieux et de l'urbanisation du secteur.

Cet axe très passant comporte un trottoir mais qui ne respecte pas les règles minimales imposées par l'accessibilité. Il convient de noter que cet aménagement sera utilisé par les enfants de l'école se rendant au stade de football en plus des habitants du secteur se rendant à pied aux commerces du bas du Bourg.

Outre une volonté de favoriser les déplacements doux la commune souhaite améliorer la sécurité des piétons et riverains di secteur.

Une étude a été réalisée par l'Agence Technique Départementale pour sécuriser l'entrée de la commune (étude en mars 2018 et novembre 2018).

Par ailleurs il convient de noter qu'une expérimentation est menée depuis décembre 2018 dans ce secteur avec la mise en place d'une écluse provisoire au droit du garage automobile. Après quelques mois, les résultats sont satisfaisants. La vitesse des véhicules a fortement baissé.

Les résultats attendus étant satisfaisants la commune souhaite créer un « aménagement en dur ».

Une estimation financière a été établit par Monsieur Petit de la Direction des Infrastructures et de la mobilité.

Descriptif financier

- Cout estimation des travaux : 70 600,00 € HT
- Mission maitrise d'œuvre (Département) : 2 600,00 € HT

Au titre de ces travaux il est possible de solliciter diverses subventions comme préciser dans l'étude du Département de mars 2018.

- Département – Partenariat territorial – Appel à projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès du Département.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 0, Abstention : 1)

Abstention : X. BOUET

Monsieur NEGRILLO, ayant quitté la salle du conseil, n'a pas pris part au vote.

18.2 - Travaux sécurisation route de Liergues à Pouilly-le-Monial

Au titre de cette année la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées souhaite présenter un certain nombre de projets sur le territoire de la commune de Pouilly-le-Monial.

Sécurisation de l'entrée de la commune de Pouilly-le-Monial.
Mise en place d'une chicane et de trottoir accessible PMR route de Liergues

Il a été constaté que la vitesse des véhicules venant de Liergues par la RD 116 était excessive compte tenu de la configuration des lieux et de l'urbanisation du secteur.

Cet axe très passant comporte un trottoir mais qui ne respecte pas les règles minimales imposées par l'accessibilité. Il convient de noter que cet aménagement sera utilisé par les enfants de l'école se rendant au stade de football en plus des habitants du secteur se rendant à pied aux commerces du bas du Bourg.

Outre une volonté de favoriser les déplacements doux la commune souhaite améliorer la sécurité des piétons et riverains di secteur.

Une étude a été réalisée par l'Agence Technique Départementale pour sécuriser l'entrée de la commune (étude en mars 2018 et novembre 2018).

Par ailleurs il convient de noter qu'une expérimentation est menée depuis décembre 2018 dans ce secteur avec la mise en place d'une écluse provisoire au droit du garage automobile. Après quelques mois, les résultats sont satisfaisants. La vitesse des véhicules a fortement baissé.

Les résultats attendus étant satisfaisants la commune souhaite créer un « aménagement en dur ».

Une estimation financière a été établit par Monsieur Petit de la Direction des Infrastructures et de la mobilité.

Descriptif financier

- Cout estimation des travaux : 70 600,00 € HT
- Mission maitrise d'œuvre (Département) : 2 600,00 € HT

Au titre de ces travaux il est possible de solliciter diverses subventions comme préciser dans l'étude du Département de mars 2018.

- Dotation de Soutien à l'Investissement public local - DSIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Préfecture du Rhône.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 0, Abstention : 1)

Abstention : X. BOUET

Monsieur NEGRILLO, ayant quitté la salle du conseil, n'a pas pris part au vote.

19 - Hauts de Liergues

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet des Hauts de Liergues, il convient de prendre une délibération afin de l'autoriser à déposer les divisions de parcelles suivantes :

- Permis d'aménager n° 69 159 19 00003 – parcelle AK 150P – 6001 m² concernant la création de la place de la Vague
- Permis d'aménager n° 69 159 19 00005 – parcelle AK DP 6 – 468 m² concernant le futur espace Boulangerie/Epicerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer les Permis d'Aménager évoqués.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - Cession gratuite de terrain à la commune - Commune de Liergues

Monsieur Pierre BOUCAUD nous a signalé qu'une petite parcelle de terrain vendue il a quelques années à la commune pour l'aménagement du terrain de boules et du parking de la salle des fêtes n'avait jamais été régularisée. De ce fait, Monsieur BOUCAUD est toujours propriétaire de la parcelle AL 32 (surface 87 m²) et il consent à la céder à la commune.

La cession se fera à titre gratuit (1 € néanmoins pour le calcul des frais d'acte à la charge de la commune). L'acte sera passé en la forme administrative ou notariée.

Le Conseil Municipal doit autoriser cette opération et prendre en charge les éventuels frais de cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte la cession d'une partie de la parcelle de terrain situé rue du Château de l'Eclair, cadastrée AL n° 32 (87 m²)**
- **Dit que le prix de vente sera fixé à 1 €.**
- **Dit que les frais d'acte éventuels seront à la charge de la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme demandée.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - Droit à la formation des élus locaux

Afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions, les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation, qui doit être en lien avec leur mandat pour être pris en charge par le budget de la collectivité.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, une formation est obligatoirement proposée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation (elle doit être adaptée à leur fonction). Exemples d'orientations pour l'année 2019 :

- La connaissance de l'environnement territorial
- Les politiques publiques et les choix de gestion

- Les actions propres aux élus en fonction de leurs responsabilités
- La responsabilité des élus dans l'exercice de leur fonction

Crédits ouverts : 2% des indemnités de fonctions des élus.

Les demandes seront étudiées en fonction du critère suivant :

- Priorité de l'accès à la formation des Adjointes ou Conseillers ayant des délégations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve cette proposition.**
- **Ouvre les crédits nécessaires à cette opération.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône,**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay-d'Azergues,**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

22 - Opposition au transfert de la compétence " Assainissement " au 1er janvier 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'ensemble des compétences relatives à l'assainissement doit normalement être transférée de plein droit à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération existante à compter du 1er janvier 2020.

La loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 a néanmoins ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de reporter ce transfert de compétence au 1er janvier 2026, à condition qu'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population intercommunale délibèrent en ce sens avant le 1er juillet 2019. Cette faculté de report ne concerne que les communautés de communes, les communautés d'agglomération acquérant dans tous les cas la compétence « assainissement » à compter du 1er janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence « Assainissement » est actuellement exercée de la manière suivante :

Le service assainissement relève de la compétence du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS) pour la commune de Porte des Pierres Dorées.

- Transport et collecte des eaux usées, étant précisé que sont exclus la collecte et le traitement des eaux pluviales sauf dans le cadre des réseaux unitaires,

- La totalité de la compétence Assainissement non collectif

La gestion du service public d'assainissement étant actuellement assurée dans des conditions tout à fait satisfaisantes, il n'apparaît pas opportun d'opérer dès le 1er janvier 2020 un transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose en conséquence au conseil municipal de délibérer dans les conditions prévues par la loi Ferrand pour s'opposer audit transfert, lequel n'interviendrait ainsi, sous réserve que les seuils légaux précités soient atteints, qu'à la date du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'aux termes de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes : « *Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la*

communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. » ;

Considérant que la Commune de Porte des Pierres Dorées entend s'opposer dans les conditions précitées au transfert à compter du 1er janvier 2020 des compétences relatives à l'assainissement au profit de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ;

DECIDE

Articler 1 : Il est fait opposition au transfert obligatoire des compétences relatives à l'assainissement résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Article 2 : La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Rhône, au Syndicat du Pont Sollières et à la communauté de Communes de Beaujolais Pierres Dorées.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 - Demandes de subventions à la Région - Rénovation du patrimoine public des collectivités - Agenda 21 de Porte des Pierres Dorées

Monsieur le Maire informe que la Région Auvergne Rhône-Alpes soutient les opérations ambitieuses de rénovation du patrimoine des collectivités qui intègrent l'ensemble des enjeux environnementaux : économies d'énergies, adaptation aux changements climatiques, gestion des déchets, éco-conception et prise en compte de la biodiversité. Pour être éligible, le projet doit intégrer, autant que possible, ces cinq enjeux.

L'aide est forfaitaire à hauteur de 100 000 € et plafonnée à 80% des dépenses HT éligibles en investissement.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier en ce sens sur la rénovation énergétique de l'école et de la mairie de Jarnioux avec d'autres actions de développement durable elles aussi faisant l'objet de fiches actions validées dans les 2 chartes de l'agenda 21 communal (cuves de récupération d'eau de pluie, composteur de déchets verts communaux, mares, intégration bâti et biodiversité,...) et prévues au budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour la rénovation du patrimoine public des collectivités.**

- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône,**

- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23.1- Demandes de subventions à la Région - Rénovation du patrimoine public des collectivités - Agenda 21 de Porte des Pierres Dorées

Monsieur le Maire informe que nous pouvons également demander à la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention dans le cadre de l'appel à projet bois énergie.

En effet, plusieurs bâtiments de Jarnioux sont très mal isolés mais aussi possèdent des chaudières au fioul très couteuses et en fin de vie.

Trois de ces bâtiments (école, mairie, future cantine) sont très proches les uns des autres. L'opportunité de les connecter avec un réseau de chaleur alimenté par une chaudière au bois est en cours d'étude gratuitement par l'espace info énergie du Rhône – Hespul. Cela permettrait de valoriser une énergie locale dans une démarche de transition énergétique qui contribuera à l'atteinte des objectifs du futur plan climat (PCAET) de la CCBPD.

Monsieur BOURNIER informe qu'il est lui-même en pleine étude énergétique et qu'il apparaît que l'installation d'une pompe à chaleur est très rentable. Il précise que la maintenance d'une chaudière à granulés est assez lourde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet bois énergie.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône,
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 - Demande de subvention au Département - rénovation d'une pièce de la maison dit " la Cure "

Monsieur le Maire indique que des travaux vont être réalisés dans la maison dite « la Cure ». Une pièce va être transformée en salle de réunion. La toiture sera reprise, ainsi que la réfection des fenêtres, des portes et des clôtures. Compte tenu de ces travaux, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès des services du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône,
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25 - Informations diverses

- Retour des commissions de la communauté de communes :

Monsieur Eric BROUTIN indique qu'il a participé au Forum de l'Agriculture qui a rassemblé peu de monde.

Monsieur Yvan AUJOGUE informe qu'une commission Agricole aura lieu le 25 avril 2019 à 14 heures au Caveau Saint Eloi. Cette réunion a pour objet le recensement des friches agricoles de l'ensemble de la commune.

- Elections – Permanences des 4 bureaux de vote des élections

Les élections européennes 2019 auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8 heures à 18 heures. Les membres du Conseil Municipal sont invités à s'inscrire sur les tableaux des permanences qui circulent. Il est rappelé que les électeurs doivent OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité comportant une photo.

- Dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Rhône.

L'état a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) au niveau régional. Le GDS69, via sa section agricole, est chargé d'animer ce dispositif au niveau du département du Rhône. Un dossier présentant l'organisation de la lutte dans le Rhône est disponible auprès du GDS69. Une convention a été établie entre la Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire du Département du Rhône (GDS69) et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées afin de fixer les engagements réciproques.

- Cérémonie du 8 mai 2019 : Monsieur le Maire informe que les commémorations et vin d'honneur auront lieu dans les 3 villages.
- Festival de Blues à Jarnioux : Madame Dominique CHAPPELAND informe que le Syndicat d'Initiative de Jarnioux organise son Festival de Blues le 15 juin 2019.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu Jeudi 13 Juin 2019 à 19h30.

Fin de séance : 22h15 mn

Fait à PORTE DES PIERRES DOREES
Le Maire,

